

# Frais d'inscription



## À combien s'élèvent les droits de scolarité ?

FORMATION	TARIF
<b>Diplômes nationaux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>* Licence, DAEU</li><li>* Double diplôme de Licence</li><li>* Master</li> <li>* Doctorat/HDR</li></ul>	<b>En 2019/2020* :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>* <b>170 €</b> (licence supplémentaire : 113 €)</li><li>* <b>283 €</b> (1ère licence : 170 € + 2ème licence : 113 €)</li><li>* <b>243 €</b> (master supplémentaire : 159 €)</li><li>* <b>0 €</b> pour les étudiants boursiers sur critères sociaux, du gouvernement français ou pupille de la nation</li><li>* <b>380 €</b> (<b>253 €</b> pour une année de césure)</li></ul>
<b>Diplômes d'université (DU) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>* DU DIFLES, Coréen, Grec, Latin</li></ul>	<b>En 2019/2020 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>* <b>50 €</b> : étudiants boursiers</li><li>* <b>170 €</b> : étudiants non boursiers</li></ul>
<b>Préparation aux concours de l'enseignement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>* Diplôme d'université Préparation CAPES</li><li>* Préparation Agrégation externe</li></ul>	<b>En 2019/2020 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>* <b>243 €</b></li></ul>
<b>Formation à distance (FAD)</b>	* <b>Tarifs</b>
<b>Cotisation vie étudiante</b>	* <b>91 €</b> (à payer <b>ici</b> )
<b>Sécurité sociale</b>	* <b>pas de cotisation</b>

\* Arrêté du 19 avril 2019 relatifs aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

## Comment payer mes frais d'inscription?

### Paie ment en 3 fois

**Possible uniquement en ligne, à la saisie de votre inscription** (1er prélèvement immédiat puis les 2 mois suivants) : dans l'écran de paiement, sélectionnez "paiement en trois fois par carte bancaire".

Université Bordeaux Montaigne

Nom : Prénom :

**Choisissez votre mode de paiement :**

- Paiement différé
- Paiement immédiat par carte bancaire
- Paiement en trois fois par carte bancaire

### Paie ment comptant

- \* **Paiement immédiat en ligne par carte bancaire** : dans l'écran de paiement, sélectionnez "paiement immédiat par carte bancaire".
- \* **Paiement différé : uniquement par envoi postal** : chèque à l'ordre de : "Agent comptable Bordeaux Montaigne", en indiquant votre nom, prénom et n° d'étudiant au dos du chèque à l'adresse : *Direction de la Scolarité - Traitement des inscriptions, Bureau ACC 112B, Université Bordeaux Montaigne, Domaine Universitaire, 33607 PESSAC cedex.*

+ d'infos sur le droit à l'ouverture d'un compte bancaire

## Exonération des droits d'inscription

Les étudiants en difficultés financières peuvent demander une exonération des droits d'inscription. Un rendez-vous avec l'assistante sociale est préconisé. Un dossier permettant

d'apprécier la situation de l'étudiant est à compléter à la fin des inscriptions (date communiquée dans la newsletter). La commission d'exonération se réunit une à deux fois par an au cours du premier semestre. Si l'étudiant obtient un avis favorable, il sera remboursé des droits de scolarité (pas de remboursement des droits de sécurité sociale et droits facultatifs complémentaires).

Consultez également les [modalités d'annulation d'une inscription et remboursement des frais](#).